REGARDS | 15

sur les cambriolages

Auteurs: Lucile Bodson, Liliane Reichmann, Andreas Heinz, Georges Steffgen
Publication périodique | **Septembre 2014**

STATEC
Institut national de la statistique
et des études économiques

Au cours des 5 dernières années, 10% des ménages ont fait l'objet d'un cambriolage. À ceux-là s'ajoute un autre 5% qui n'a pas fait l'objet d'un cambriolage mais d'une tentative infructueuse de cambriolage. La peur d'être cambriolé est présente : 34% de la population résidente pense pouvoir faire l'objet d'un cambriolage au cours des 12 prochains mois. Qui sont ces personnes ? Où vivent-elles ? Voici deux questions auxquelles nous donnerons des éléments de réponse grâce à l'enquête sur la sécurité de 2013. Le travail d'intérêt général est, aux yeux de la population, la peine la mieux adaptée pour un cambrioleur récidiviste. La peine de prison ferme est deux fois moins plébiscitée. Mais les avis divergent un peu, entre autres, selon la génération et la nationalité.

« Selon vous, quelle est la probabilité qu'au cours des 12 prochains mois quelqu'un s'introduise sans permission dans votre domicile afin de voler quelque chose ? Pensez-vous que ce soit très improbable, plutôt improbable, assez probable ou très probable ? » 7% de la population pense que c'est probable, 27% assez probable, 48% plutôt improbable et 18% très improbable (cf. graphique 1). Afin de faciliter la lecture du document, les quatre modalités de réponse sont regroupées deux à deux pour ne laisser que deux modalités, « probable » (34%) et « improbable » (66%).

Graphique 1 : Risque autoévalué d'être cambriolé au cours des 12 prochains mois

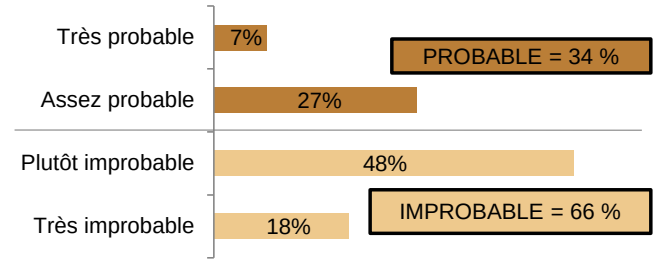

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013)

Qui pense pouvoir être cambriolé ?

Pour répondre à cette question il convient de prendre en considération deux types de facteurs : ceux relatifs au logement, son environnement et sa sécurité, et ceux liés à la propre expérience des gens et à leur sentiment de vulnérabilité.

On se sent plus exposé quand on vit dans une maison …

Les personnes qui vivent dans une maison, qu'elle soit individuelle, jumelée ou en rangée, se sentent plus exposées au risque d'être cambriolées (37%) que les personnes qui vivent en appartement (29%, cf. graphique 2). Ceci est probablement dû au fait que les possibilités d'introduction dans le logement sont plus nombreuses dans une maison que dans un appartement de par sa taille et la présence systématique d'un rez-de-chaussée.

Graphique 2 : Risque autoévalué de cambriolage selon le type de logement

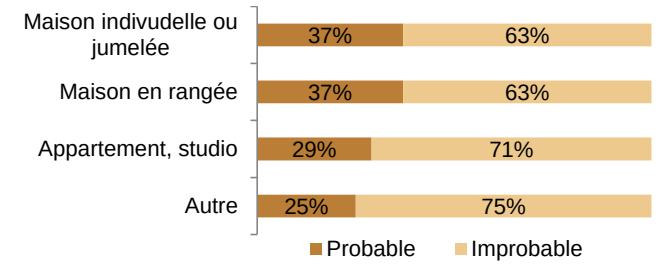

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013) ; 2% des personnes appartiennent à la catégorie « autre », soit, par exemple, caravane/mobile home, chambre, logement de concierge dans un bâtiment industriel

…ou dans un quartier mal fréquenté

La présence de délinquance dans le quartier de résidence renforce probablement le sentiment de vulnérabilité puisque les personnes qui déclarent vivre dans un quartier dans lequel ils ont souvent fait l'expérience de problèmes relatifs aux drogues au cours

des 12 derniers mois se sentent plus exposées au cambriolage que les personnes qui n'ont jamais fait de telles expériences dans leur quartier (43% contre 34%, cf. graphique 3). Ce qui surprend un peu, c'est le sentiment des personnes qui se disent « rarement » exposées à des problèmes de drogue. Elles se sentent moins vulnérables au risque de cambriolage (27%) que les personnes qui se disent « jamais » exposées aux problèmes de drogue (34%).

Graphique 3 : Risque autoévalué de cambriolage selon la présence de drogue dans le quartier

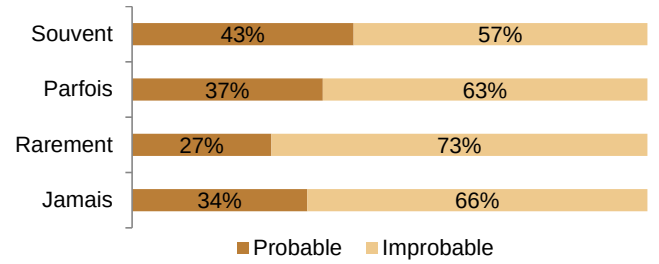

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013) ; Réponses apportées à la question : *« Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous fait l'expérience de problèmes relatifs aux drogues dans votre quartier ? Par exemple en voyant des dealers ou des consommateurs de drogues dans des lieux publics, ou encore en trouvant des seringues usagées ? »*

Par contre, vivre dans un logement dont la sécurité est renforcée par un système d'alarme ou des serrures spéciales, par exemple des serrures renforcées avec de multiples points d'ancrage, ou encore une porte blindée, ne semble pas rassurer pour autant les familles[1]. Les personnes dans ce cas ne se sentent pas moins exposées au cambriolage que les personnes ne disposant pas de tels dispositifs de dissuasion. Toutefois, on peut se demander si ces personnes ne sont pas, de fait, plus peureuses, ou bien plus exposées au cambriolage, parce qu'elles vivent dans un logement ou un environnement défavorable[2].

Par ailleurs, on se sent plus ou moins exposé au cambriolage selon son expérience, en l'occurrence le fait d'avoir déjà fait l'objet d'un cambriolage, mais également selon son profil personnel.

L'expérience d'un cambriolage renforce le sentiment de peur

En effet, les personnes ayant fait l'objet d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage au cours des 5 dernières années se sentent plus exposées à un nouveau cambriolage que les personnes n'ayant pas fait l'objet ni de l'un ni de l'autre (respectivement 54%, 60% et 31%, cf. graphique 4).

Graphique 4 : Risque autoévalué de cambriolage selon l'expérience d'un cambriolage au cours des 5 dernières années

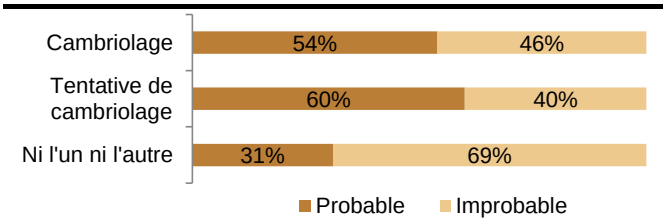

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013)

Les jeunes se sentent moins vulnérables

En outre, la peur augmente régulièrement avec l'âge : 21% des 16-24 ans pensent pouvoir faire l'objet d'un cambriolage au cours des 12 prochains mois[3] contre, respectivement, 24%, 31%, 38%, 46%, 51% et 54% des 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65-74 ans et 75 ans et plus (cf. graphique 5). Notons que parmi les personnes les plus âgées (75 ans et plus), le sentiment de peur touche plus de la moitié de la population (54%). Différents éléments peuvent expliquer les écarts observés entre les jeunes et les moins jeunes : la vulnérabilité, la fragilité physique ou l'insouciance, mais aussi d'autres éléments mesurés de manière indirecte tels que le patrimoine et l'environnement.

Graphique 5 : Risque autoévalué de cambriolage selon l'âge

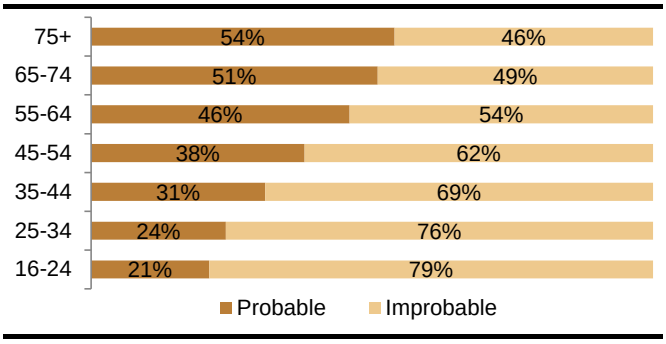

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013)

Par contre, les femmes qui vivent seules, ou avec des enfants de moins de 16 ans, ne se sentent pas plus exposées au cambriolage que les personnes qui vivent en couple et les hommes seuls[4].

[1] Pour plus d'information concernant le niveau d'équipement des ménages, voir « Regards sur la protection des logements privés et la vidéo-surveillance publique (n°12/2014)».

[2] Malheureusement, dans l'enquête, d'autres informations concernant le logement qui sont peut-être liées au fait de se sentir exposé, ou pas, au risque de cambriolage manquent ; par exemple, le fait de « vivre dans un logement isolé, en zone rurale ou industrielle », d' « être souvent absent (déplacements fréquents et/ou longs » et « la présence d'un chien ».

[3] Du logement dans lequel ils vivent, qui peut-être celui de leurs parents.

[4] Dans l'enquête, l'information concernant la présence d'objets de valeur dans le logement (bijoux, argent liquide, œuvres d'art…) et aussi l'information concernant le fait qu'un proche et les voisins ont déjà fait l'objet d'un cambriolage font défaut. Or, ces éléments sont probablement liés au ressenti des personnes quant à leur exposition au cambriolage.

Le sentiment de peur est plus vif dans les ménages à bas revenu

Enfin, le revenu est négativement corrélé à la peur d'être cambriolé : la peur est plus vive parmi les personnes vivant dans un ménage à faible revenu que parmi les personnes vivant dans un ménage à haut revenu (cf. graphique 6).

Graphique 6 : Risque autoévalué de cambriolage selon le niveau de vie

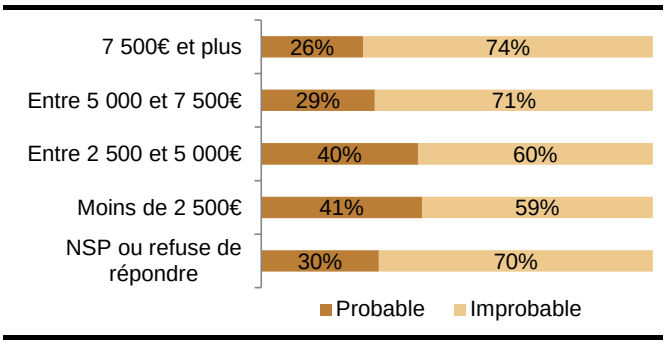

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013) ; Le revenu du ménage correspond ici à la somme, pour tous les membres du ménage, des revenus provenant d'une activité professionnelle, du capital et des prestations sociales

Quelle peine pour un récidiviste ?

Nous allons maintenant nous intéresser aux condamnations pour vol. Nous avons posé la question suivante : *« Les gens ont des avis différents en ce qui concerne les peines à infliger aux délinquants. Imaginez par exemple un homme de 21 ans qui est condamné pour la deuxième fois pour vol avec effraction. Cette fois-ci, il a volé une télévision neuve. Laquelle des peines suivantes trouvez-vous la plus appropriée dans un tel cas ? Une amende, une peine de prison, un Travail d'Intérêt Général (TIG), une peine de prison avec sursis, une autre mesure (par exemple, fournir une compensation ou une réparation) ou enfin, une clôture de la procédure sans imposition de peine. »*

Selon le Code Pénal, Livre II, articles 461, 463 et 467, une personne coupable d'un vol, avec effraction, commis sans violences ni menaces, ce qui correspond au cas de l'exemple proposé dans la question, encourt une peine de prison ferme d'une durée de 5 à 10 ans et une amende de 251 à 5 000€.

La question posée dans l'enquête ne permettait pas de donner une réponse multiple (par exemple une amende plus une peine de prison comme le prévoit le Code Pénal). La question ne permettait pas non plus de quantifier la sanction choisie : plutôt 500€ ou plutôt 5 000€ d'amende par exemple. De ce fait, on ne peut pas classer les types de peine proposés du moins contraignant au plus contraignant, ou du plus clément au moins clément. On retiendra quand même que l'absence de peine est « la peine » la plus clémente, suivi par la prison avec sursis. Ensuite, pour les trois autres peines préalablement définies, on retiendra que l'amende ne représente pas de contrainte physique contrairement aux deux autres peines (TIG et prison).

Le coupable doit être puni

Tout le monde s'accorde sur un point : il faut une peine ! 100% des personnes âgées de 16 ans et plus pensent qu'un récidiviste reconnu d'un vol de TV doit recevoir une peine. Aucun (0%, cf. graphique 7) souhaite que le coupable soit remis en liberté sans accomplir de peine. On pourrait penser par exemple que les jeunes sont plus cléments avec le petit banditisme parce qu'il est probablement de la même génération. Or, ce n'est pas le cas. Quel que soit l'âge, le genre, le niveau d'éducation, le niveau de vie ou la nationalité, tout le monde s'accorde à dire qu'un récidiviste reconnu coupable d'un vol d'un objet d'une valeur moyenne de 1 000€ environ, doit être condamné.

Près d'une personne sur deux (46%) pense que la peine la plus appropriée consiste en un travail d'intérêt général (TIG), 21% en une peine de prison, 14% en une peine de prison avec sursis, 10% en une autre mesure (de remplacement ou de compensation), et enfin, 9% en une amende.

Graphique 7 : Quelle peine pour un voleur récidiviste ?

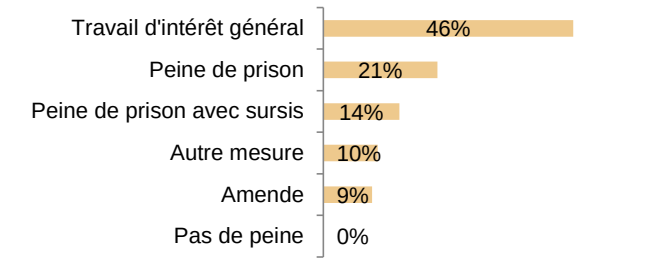

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013)

Les jeunes ont des avis plus partagés

Les jeunes et les moins jeunes n'ont pas exactement le même point de vue sur la question. Tous choisissent en majorité les TIG, même les plus jeunes (16-24 ans, 34%, cf. graphique 8), mais les plus anciens sont les plus nombreux. Au-delà de 55 ans, plus de la moitié des personnes pense que le TIG est la peine la mieux adaptée à notre cas-type. De ce fait, les quatre autres peines récoltent peu de suffrages parmi les 55 ans et plus.

À l'inverse, les jeunes ont des avis plus partagés. Les 16-24 ans sont les plus favorables à la prison avec sursis (26%) et au versement d'une amende (15%).

Les hommes et les femmes partagent des avis assez proches concernant la peine à infliger à notre cas-type. On retiendra seulement que les hommes sont un peu plus en faveur de la prison ferme (25% contre 18% pour les femmes) et que les femmes sont un peu plus en faveur du TIG (49% contre 43% pour les hommes).

Graphique 8 : Quelle peine pour un voleur récidiviste, selon l'âge

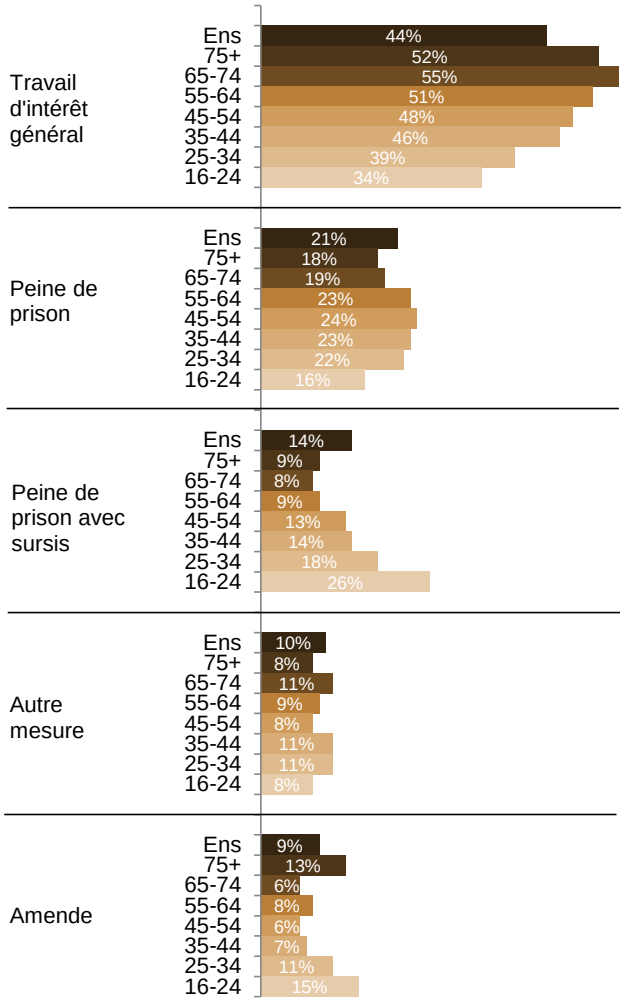

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité (2013)

L'appréciation du travail d'intérêt général (TIG) est internationale !

Les comparaisons selon la nationalité apportent d'autres éléments d'information (cf. tableau 1). On note, pour commencer, que les Luxembourgeois ont un avis très proche de celui de la moyenne des résidents du pays. On remarque aussi que le TIG est populaire dans tous les principaux groupes d'étrangers présents dans le pays : tous le choisissent en priorité. Enfin, pour ce qui concerne les comportements particuliers, on constate que la peine de prison est choisie en deuxième position par les Italiens (40%), ce qui constitue le niveau le plus haut observé pour la peine de prison. À l'inverse, les Belges ne sont que 13% à être en faveur de cette peine dans ce cas-ci.

Les « autres mesures », telles que, par exemple, le TIG ciblé, le stage de sensibilisation et les actions de réinsertion, sont plutôt plébiscitées par les Belges et les Allemands (15% dans chaque groupe).

Tableau 1 : Quelle peine pour un voleur récidiviste, selon la nationalité

	Luxembourgeois	Portugais	Français	Italiens	Belges	Allemands	Autres nationalités	Ens.
TIG	46%	45%	49%	42%	54%	50%	37%	46%
Prison	19%	27%	23%	40%	13%	20%	23%	21%
Prison avec sursis	14%	14%	15%	7%	10%	11%	20%	14%
Autre	10%	3%	7%	7%	15%	15%	13%	10%
Amende	11%	11%	6%	4%	8%	4%	7%	9%
	100%	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

STATEC - Enquête sur la sécurité (2013) ; les nationalités sont ordonnées suivant les dernières estimations (STATEC, 2013)

Est-ce que les personnes ayant été cambriolées récemment ont un avis différent sur la peine à infliger à notre cas-type ? Les personnes qui ont été cambriolées au cours des 5 dernières années présentent un comportement un peu différent dans la mesure où elles sont un peu plus en faveur de la peine de prison (29% contre 21% pour les personnes n'ayant pas été cambriolées) et moins en faveur du TIG (37% contre 47% dans l'autre groupe).

Note méthodologique

L'enquête sur la sécurité (2013) est une enquête téléphonique conduite après de 3 025 personnes âgées de 16 ans et plus et habitant le Luxembourg. La collecte des données a été effectuée en juillet et août 2013. Les numéros de téléphone ont été générés de manière aléatoire selon la technique du « Random Digit Dialing ».

Institut national de la statistique
et des études économiques
Luxembourg

info@statec.etat.lu

Tél.: (+352) 247-84219

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135